

**Commune de PORT-LESNEY**  
**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**

<input checked="" type="checkbox"/>	V..
<input type="checkbox"/>	i...
<input type="checkbox"/>	B..

<b>Opération</b>	Révision du POS en PLU	<b>CR n°</b>	5
<b>Objet de la réunion</b>	PADD		
<b>Date &amp; lieu</b>	06/12/2011 -15h00 en Mairie		
<b>Rédacteur</b>	Carole BOURGEOIS – Référent sur le dossier	<b>nombre de page</b>	2
<b>Diffusé le :</b>	07/12/2011		

Organisme	Représentant	Mail	Téléphone	Fax	Présent	Diffusion
Conseil Municipal	THERY Jean Maire	<a href="mailto:j.thery@wanadoo.fr">j.thery@wanadoo.fr</a>	06.71.11.02.64		X	X
Conseil Municipal	FAIVRE Pierre Adjoint		03.84.37.85.19		X	
Conseil Municipal	ARNOULD Françoise Adjointe	<a href="mailto:jsarnould@orange.fr">jsarnould@orange.fr</a>			X	
Conseil Municipal	PIERRE Michel Conseiller		03.84.37.84.49		X	
Conseil Municipal	MIDOL Jeanne				X	
Conseil Municipal	BARBAUD M.				X	
Conseil Municipal	HUMBERT Anicet				X	
Sous-Préfecture	JULITA Thierry	<a href="mailto:Thierry.julita@jura.gouv.fr">Thierry.julita@jura.gouv.fr</a>			X	
Chambre d'Agriculture	BAILLY Claude				X	
DDT Agence de Dole	PETRY Daniel				X	
DDT Agence de Dole	POITOUT Fabrice				X	
CCAV	VOINOT Jean-Baptiste				X	
Verdi Ingénierie	BOURGEOIS Carole Chargée d'études		03 84 79 02 57	09 72 13 38 70	X	

**Ordre du jour :**

**Présentation du PADD.**

*Sauf remarques ou contestations formulées par écrit sous 8 jours, les indications portées dans ce compte-rendu sont considérées comme acceptées.*

## Commune de PORT-LESNEY

1	<p><b>Réunion thématique agricole :</b></p> <p>Monsieur BAILLY fait une synthèse de la réunion qui a eu lieu le 16/11 en présence de certains élus, des agriculteurs et de la Chambre d'Agriculture.</p> <p>La problématique principale sur la commune en matière agricole est la pérennité des exploitations et la reprise de celles-ci. En effet, 3 des 4 exploitations agricoles sont susceptibles de cesser leur activité dans les 5 ans à venir. La transmission n'est pas toujours évidente. Seul un exploitant a manifesté son désir de transmettre son exploitation.</p>
2	<p>Lecture du PADD est faite. Les remarques suivantes sont émises :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La RT 2012 est à présent obligatoire pour les bâtiments publics (2013 pour les logements neufs).</li><li>- L'enfrichement touche aussi le secteur entre la ZI et le Joutelot.</li><li>- Il convient de rappeler qu'il existe des secteurs AOC, l'agriculture est peu intensive. Les secteurs AOC doivent être localisés sur le schéma. Un courrier a été envoyé à l'INAO afin de récupérer le parcellaire précis de ces secteurs.</li><li>- Les meilleures terres agricoles se situent au Sud en direction de Mouchard autour de la RN83.</li><li>- Les corridors écologiques et les cônes de vues à préserver doivent être matérialisés sur le schéma.</li><li>- Il est nécessaire de corriger le tracé de la piste cyclable et de mentionner en légende le devenir de la fromagerie.</li><li>- Monsieur PETRY indique que la RN83 est une route classée à grande circulation. En dehors des espaces agglomérés, l'urbanisation le long de la RN83 doit ainsi respecter un recul minimum de 75m de l'axe (Loi Barnier). Une étude spécifique dite « entrée de ville » serait nécessaire si le projet de l'extension de ZI prévoit une urbanisation à l'intérieur de la bande des 75m.</li><li>- Monsieur VOINOT souhaite qu'il y ait un traitement paysager dans cette future extension. Cependant, cela ne doit pas se traduire par un masque paysager. Les entreprises qui seront amenées à s'étendre ou s'installer dans cette future zone doivent être visibles.</li></ul> <p>Le PADD devra faire l'objet d'un débat au sein du Conseil Municipal dans les prochains mois. La date de ce débat conditionne la période d'arrêt projet. En effet, le Conseil Municipal ne pourra arrêter le projet de PLU que 2 mois après ce débat.</p>
3	<p><b>Suite à donner :</b></p> <p>Le plan de l'extension de la ZI doit être communiqué à Verdi Ingénierie.</p>

### **Prochaine réunion :**

- *Le mardi 10/01/2012 à 15h00 en mairie : la commune se charge de convoquer l'ensemble des invités.*

### **Ordre du jour de la prochaine réunion :**

- *Zonage.*